

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 11 octobre 2019**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 sur le Budget Principal et le Budget Annexe de la Haute-Vienne**

L'an deux mille dix-neuf, le onze octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux octobre 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 37 (dont 14 procurations) - 131 voix

Votants : 37 Pour soit 131 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean BARIAUD – suppléant de Mr Y. Le Gouffe – 1 voix  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Nady BOUALI – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD – procuration donnée à S. Vallée - 2 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – procuration donnée à Mme G. Barat – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – procuration donnée à Mr V. Turpinat – 6 voix  
Mme Sarah GENTIL – procuration donnée à Mr C. Hanus – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mme Geneviève BARAT – suppléante de Mr M. Hazouard - 15 voix  
Mr Vincent JALBY – procuration donnée à Mme M. Guillou - 2 voix  
Mr Francis LATRONCHE – suppléant de Mr P. Vergnolle – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – procuration donnée à Mr Y. Raymondaut - 6 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – procuration donnée à JJ. Caffy - 1 voix  
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr JL Michel - 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL - procuration donnée à Mr JP. Bernardie – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr P. Désarménien – 6 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – procuration donnée à Mr P. Duroux – 1 voix  
Thierry TROLONG – procuration donnée à JC. Trunde – 1 voix  
Mr Jean-Claude TRUNDE – suppléant de Mr S. Gaudy – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Président de la CC de Noblat  
Vice-Président Département Creuse  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Alain LAGARDE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Agglo Grand Guéret  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature

Une première décision modificative est nécessaire pour le budget principal et le budget annexe de la Haute-Vienne.

Il convient, en effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits ci-dessous :

**Budget principal :**

- Section de fonctionnement :
  - o Dépenses :
    - Ajustements de crédits sur les articles de la classe 6 du chapitre « 011 » conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre / Article		DEPENSES	Chapitre / Article		DEPENSES
<b>11</b> (charges à caractère général)		<b>18 920,00 €</b>	<b>11</b> (charges à caractère général)		<b>-18 920,00 €</b>
	60632 (Fournitures petits équipements)	520,00 €		6226 (Honoraires)	-14 620,00 €
	6156 (Maintenance)	1 500,00 €		6251 (Voyages et Déplacements)	-2 000,00 €
	6227 (Frais d'actes et de contentieux)	3 300,00 €		6281 (Concours Divers)	-1 800,00 €
	6236 (Autres Services Extérieurs)	1 200,00 €		6354 (droits enregistrement contr	-500,00 €
	6237 (Publications)	3 100,00 €			
	6261 (Frais d'affranchissement)	1 000,00 €			
	627 (Frais de commission bancaires)	8 000,00 €			
	637 (Impôts/redevances Syndicats Energie)	300,00 €			
TOTAL		<b>18 920,00 €</b>	TOTAL		<b>-18 920,00 €</b>

- Inscription sur le chapitre 66 « charges financières », article 6615 « intérêts ligne de trésorerie » de **10 000€**. En effet, n'a pas été budgété sur 2019 le paiement en 2019 de l'échéance du dernier trimestre 2018, tout en sachant qu'il faut régulariser l'échéance du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 sur la ligne de trésorerie précédente de 12M€,

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre / Article		DEPENSES	Chapitre / Article		DEPENSES
<b>66</b> (charges financières)		<b>10 000,00 €</b>	<b>11</b> (charges à caractère général)		<b>-10 000,00 €</b>
	6615 (intérêts ligne de trésorerie)	10 000,00 €		6226 (Honoraires)	-10 000,00 €
TOTAL		<b>10 000,00 €</b>	TOTAL		<b>-10 000,00 €</b>

- Inscription sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles », article 6711 de **4 000€**. Ce poste correspond aux paiements à ORANGE de pénalités de retard de commande. A noter, que ces pénalités sont ensuite refacturées à AXIONE.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre / Article		DEPENSES	Chapitre / Article		DEPENSES
<b>67</b> (charges exceptionnelles)		<b>4 000,00 €</b>	<b>11</b> (charges à caractère général)		<b>-4 000,00 €</b>
	6711 (intérêts moratoires)	4 000,00 €		6226 (Honoraires)	-4 000,00 €
TOTAL		<b>4 000,00 €</b>	TOTAL		<b>-4 000,00 €</b>

Ces ajustements et inscriptions se font par redéploiement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.

- Section d'investissement :

o Dépenses :

- Inscription sur le chapitre 13, article 1313, « subvention d'équipement – Département » de **662 960€**.

Ce montant correspond au versement en 2016 par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne sur le Budget Principal d'une avance sur la convention FttHJ1. Il convient désormais de basculer cette somme en recettes d'investissement sur le Budget Annexe 87 et de matérialiser cette opération par un mandat d'annulation du même montant sur le budget principal.

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	DEPENSES
13 (Subvention d'équipement)	<b>662 960,00 €</b>	23 (Immobilisations en cours)	<b>-662 960,00 €</b>
1313 (Subvention d'équipement - Département)	662 960,00 €	2315 (Installations, matériels et o	-662 960,00 €
TOTAL	<b>662 960,00 €</b>	TOTAL	<b>-662 960,00 €</b>

- Inscription sur le chapitre 16, article 1641 « Emprunt (capital) » de **1€**. Le montant total payé des échéances 2019 des 3 emprunts contractés sur le budget principal est de 162 987,26€ alors que le montant budgété est de 162 987€.

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	DEPENSES
16 (emprunts et dettes assimilées)	<b>1,00 €</b>	204 (Subvention d'équipement versées)	<b>-1,00 €</b>
1641 (emprunts du capital)	1,00 €	20421 (Biens immobiliers, matériel	-1,00 €
TOTAL	<b>1,00 €</b>	TOTAL	<b>-1,00 €</b>

Ces inscriptions se font par redéploiement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

**Budget Annexe Haute- Vienne** :

Les mouvements sur le Budget Annexe 87 correspondent aux opérations comptables à effectuer suite à l'actualisation du plan de financement FttH (cf rapport CS89 -R01) sur le territoire de la Haute-Vienne, à savoir une seule convention d'avance remboursable contractualisée avec le CD 87 à hauteur de **23 839 521€**.

Soit :

- En recettes d'investissement :

- o un basculement de tous les crédits Département/EPCI 87 vers l'article **16873**.

Plusieurs mouvements sont alors à effectuer :

- Annulation des crédits inscrits sur le compte 1313 et réinscription sur le compte 16873,
- Annulation des crédits inscrits sur le compte 16875 (2<sup>ème</sup> acompte EPCI prévus contractuellement qui ne seront pas versés à DORSAL sur l'exercice budgétaire 2019),
- Inscription sur le compte 16873 des crédits **correspondant aux avances versées** par le CD 87 à DORSAL au titre de l'avance de la nouvelle convention globale « Avance Remboursable » :
  - o Inscription du montant des avances EPCI versées en 2018 prises charge par le CD 87 en avance remboursable

REÇU EN PREFECTURE  
Le 24/10/2019  
Application agréée E-legalite.com

Soit un montant total sur le 16873 de **6 954 306€**,

- 3 954 306€ au titre de l'avance de la nouvelle convention correspondant aux remboursements des conventions EPCI/CD87 antérieures,
- d'une mobilisation potentielle de 3M€ en cas de besoin (crédits déjà inscrits)

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE						
Chapitre / Article		RECETTES	Mouvement 1	Mouvement 2	Mouvement 3	Total RECETTES après mvts
<b>13</b> (subvention d'investissement)		<b>4 232 960,00 €</b>	<b>-1 662 960,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 570 000,00 €</b>
	1312 (Région)	2 100 000,00 €				2 100 000,00 €
	1313 (Département) convention FdC 2ème versement	1 000 000,00 €	-1 000 000,00 €			0,00 €
	1313 (Département) convention FdC - Avance 2016 transféré du BP vers le BA 87	662 960,00 €	-662 960,00 €			0,00 €
	13158 (EPCI)					0,00 €
	1317 (FEDER)	470 000,00 €				470 000,00 €
<b>16</b> (Emprunts et dettes)		<b>5 331 313,00 €</b>	<b>-668 353,00 €</b>	<b>2 124 306,00 €</b>	<b>167 040,00 €</b>	<b>6 954 306,00 €</b>
	1641 (Emprunt)					0,00 €
	16875 (AvRemb- EPCI) - 2ème versement	2 331 313,00 €	-2 331 313,00 €			0,00 €
	16873 (AvRemb CD- Dpt) - 2ème versement	3 000 000,00 €	1 662 960,00 €	2 124 306,00 €	167 040,00 €	6 954 306,00 €
<b>R001</b> (Report résultat d'investissemen 2018)		<b>4 901 023,00 €</b>				<b>4 901 023,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>		<b>14 465 296,00 €</b>	<b>-2 331 313,00 €</b>	<b>2 124 306,00 €</b>	<b>167 040,00 €</b>	<b>14 425 329,00 €</b>

- En dépense d'investissement :

Pour faire suite aux opérations ci-dessus et puisque les titres CD 87 et EPCI 87 ont été émis sur un exercice antérieur, il convient, pour les annuler, de faire autant de mandats que de titres émis soit 7 mandats pour les EPCI sur l'article **168758 pour un montant total de 2 142 557€** et 1 mandat pour le CD 87 sur l'article **1313 pour un montant total de 1 167 040€**.

Pour équilibrer le budget, au vu des mouvements en recettes ci-dessus, et des dépenses du marché de travaux, il convient de baisser l'article 2315 « immobilisations en cours » de 3 349 564€. La synthèse des mouvements de la présente Décision Modificative est récapitulée ci-dessous :

INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE					
Chapitre / Article		DEPENSES	Chapitre / Article		RECETTES
<b>13</b> (Subvention d'investissement)		<b>1 167 040,00 €</b>	<b>13</b> (Subvention d'investissement)		<b>-1 662 960,00 €</b>
	1313 (Subvention d'investissement - Département)	1 167 040,00 €		1313 (Subvention d'investissement - Département)	-1 662 960,00 €
<b>16</b> (Emprunts et dettes assimilées)		<b>2 142 557,00 €</b>	<b>16</b> (Emprunts et dettes assimilées)		<b>-2 331 313,00 €</b>
	168758 (emprunts et dettes assimilées - Autre groupement)	2 142 557,00 €		168758 (emprunts et dettes assimilées - Autre groupement)	-2 331 313,00 €
<b>23</b> (Immobilisations en cours)		<b>-3 349 564,00 €</b>	<b>16</b> (Emprunts et dettes assimilées)		<b>3 954 306,00 €</b>
	2315 (Autres immobilisations incorporelles)	-3 349 564,00 €		16873 (emprunts et dettes assimilées - Département)	3 954 306,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-39 967,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-39 967,00 €</b>

Soit désormais le BA 87 sur la section d'investissement suivant :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES REELLES	BP 2019	DM1	Total BP 2019	RECETTES REELLES	BP 2019	DM1	Total BP 2019
13 (subvention d'investissement)		1 167 040 €	1 167 040 €	001 (résultat 2018 reporté)	4 901 023,09 €		4 901 023,09 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)		2 142 557 €	2 142 557 €				0,00 €
20 (immobilisations incorporelles)	1 787 045 €		1 787 045 €				0,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	0 €		0 €				0,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €		0 €				0,00 €
23 (immobilisations en cours)	12 678 252 €	-3 349 564 €	9 328 688 €	13 (subvention d'investissement)	4 232 961 €	-1 662 960 €	2 570 000,91 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €		0 €	1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	0 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	0 €		0 €	168758 (autres emprunts et dettes assimilées) - Autres group	2 331 313 €	-2 331 313 €	0,00 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €		0 €	16873 (autres emprunts et dettes assimilées) - Dpt	3 000 000 €	3 954 306 €	6 954 306,00 €
<b>TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 465 297 €</b>	<b>-39 967 €</b>	<b>14 425 330 €</b>	<b>TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 465 297 €</b>	<b>-39 967 €</b>	<b>14 425 330 €</b>

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité, les décisions modificatives N°1 pour le budget principal et le budget annexe Haute-Vienne dans leur totalité et par chapitre tel que présenté ci-dessus.**

**Jean-Marie BOST**  
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**



N°719-5